

Avec l'augmentation de la croissance démographique et le développement des activités humaines, la ressource en eau est de plus en plus convoitée. Alors que la gestion de l'eau agricole était abordée à l'échelle de la parcelle, elle intègre à présent les exigences de tous les usagers et du milieu naturel. Les structures de gestion se multiplient aux niveaux européen, français et local. Difficile de s'y retrouver quand on est agriculteur, plus préoccupé par la conduite de son exploitation et la vente de ses produits dans un contexte tendu, que par la participation à des réunions où l'agriculture est souvent pointée du doigt. Pourtant les agriculteurs irrigants doivent participer au même niveau que les autres usagers aux décisions de gestion qui sont prises sur les ressources. Cela nécessite du temps et des compétences. C'est la raison de la création de l'Association des Irrigants de Vaucluse à laquelle vous venez d'adhérer. L'Association est là pour vous représenter, faire passer votre message, comprendre celui des autres usagers afin d'aboutir à une gestion concertée de l'eau.

Le premier numéro de notre Bulletin « A la Source » a pour ambition de vous faire comprendre les différents degrés de gestion de l'eau et le rôle de l'Association à chaque niveau.

André BERNARD

Europe

Adoptée en 2000, la Directive Cadre sur l'Eau oblige la France, comme les autres Etats membres européens, à identifier toutes les masses d'eau, à évaluer leur capacité à atteindre le bon état pour 2015 et à imposer des mesures pour y parvenir.

L'état des lieux réalisé en 2004

par l'Agence de l'Eau, présente, au niveau du bassin Rhône-Méditerranée-Corse, le secteur agricole comme le plus gros préleveur par l'irrigation, et un des principaux pollueurs par les pesticides. Cela signifie que des efforts vont être demandés à l'agriculture, soit par la mise en œuvre de mesures environnementales obligatoires, soit par une tarification importante de l'eau.

Que fait l'Association des Irrigants de Vaucluse ?

Participation à des groupes de travail avec l'Association des Irrigants Méditerranéens et le réseau des Chambres d'agriculture, sur les prélèvements, sur les canaux d'irrigation, sur les pesticides pour définir les mesures réalisables par les agriculteurs pour atteindre le bon état.

Lien internet :

<http://www.touspourl'eau.fr/>



Vaucluse

En Vaucluse, la gestion administrative de l'eau est réalisée par le Préfet au travers de la Mission Inter-services de l'Eau (MISE) qui regroupe les différentes administrations : DDAF, DDE, DDASS,...La gestion locale est réalisée par les Communes, les Syndicats de rivière, les Syndicats d'eau potable, les associations syndicales d'irrigation. La coordination de toutes ces structures est complexe. En dehors des Associations syndicales d'irrigation, l'agriculture irrigante est peu représentée.

Or, c'est au moment des crises, comme la sécheresse par exemple, que l'on se rend compte de la nécessité d'une représentation agricole forte.

C'est la raison de la création de l'Association des irrigants.

Que fait l'Association des Irrigants de Vaucluse ?

Elle représente les irrigants individuels auprès de toutes les structures de gestion de l'eau en Vaucluse, administrations et collectivités locales.

France

La Loi sur l'Eau et les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

La Loi sur l'eau définit les conditions de gestion de l'eau en France. Actuellement, c'est toujours la Loi de 1992 qui est en application.

Une nouvelle Loi est en préparation depuis plus de 7 ans ; le sujet est tellement sensible que les ministres de l'écologie qui se succèdent ajournent à chaque fois son passage à l'Assemblée Nationale

Que fait l'Association des Irrigants de Vaucluse ?

Elle dépose avec les autres Organisations Professionnelles Agricoles du Sud-Est de la France des amendements à la Loi pour faire reconnaître les spécificités méditerranéennes en matière de gestion de l'eau.

**Gestion de l'eau : approches globales et locales.
l'Association des Irrigants de Vaucluse est présente.**

La gestion des ressources en eau en Vaucluse

Suite aux inondations catastrophiques des années 90, chaque grand bassin versant s'est doté d'une structure de gestion. Si la principale préoccupation reste la prévention des inondations, de nombreuses actions visent à améliorer la gestion des prélèvements et la qualité de l'eau.

Rôle de l'Association des Irrigants de Vaucluse : représentation des irrigants dans les Syndicats de rivière, proposition d'actions menées par les agriculteurs pour améliorer la gestion de l'eau.



Structures de gestion de l'eau

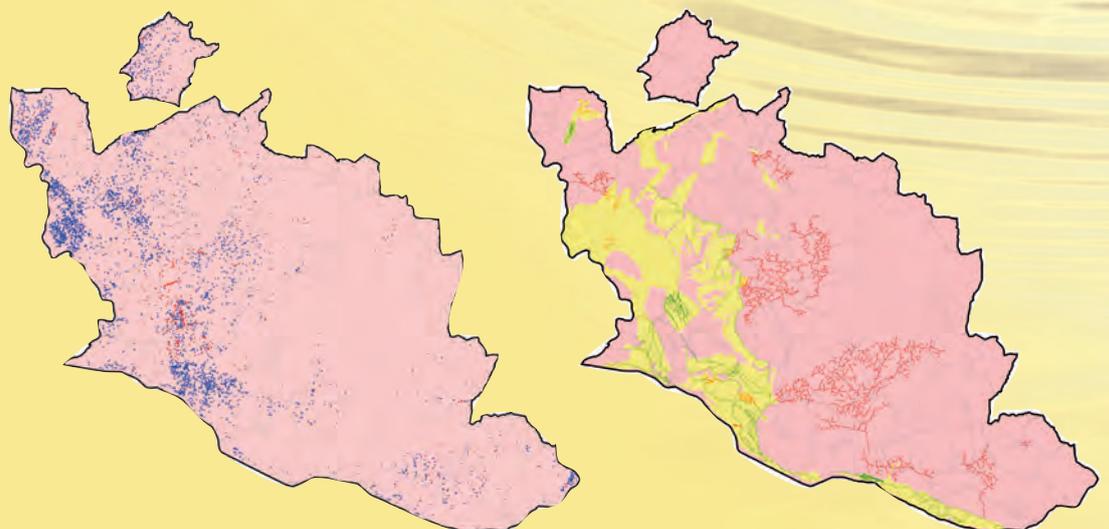
- Communauté de Communes du Pays Rhône Ouvèze
- Compagnie Nationale du Rhône / Territoire Rhône
- Parc Naturel Régional du Luberon
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Ouvèze / Syndicat Mixte Ouvèze Provençale
- Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance
- Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues
- Syndicat Mixte du Bassin du Sud-Ouest du Mont Ventoux
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Aygues
- Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez

Localisation des structures et téléphones

- Bédarrides Tél. : 04 90 13 49 50
- Avignon Tél. : 04 90 15 98 00 / **Valence** Tél. : 04 75 78 16 80
- Apt Tél. : 04 90 04 42 00
- Sarrians Tél. : 04 90 12 21 21 / **Entrechaux** Tél. : 04 90 46 09 43
- Mallemort Tél. : 04 90 59 48 58
- Entraigues Tél. : 04 90 83 68 25
- Aubignan Tél. : 04 90 62 76 22
- **Saint Roman de Maegarde** Tél. : 04 90 28 92 28
- Grillon Tél. : 04 90 35 60 55

Les agriculteurs ont aménagé depuis des siècles le paysage vauclusien par la création de canaux d'irrigation qui permettent encore aujourd'hui d'irriguer près de 20 000 ha de cultures, par gravitaire et sous-pression, à partir principalement de la Durance. Depuis une vingtaine d'années, les prélèvements individuels dans les nappes se sont multipliés pour répondre aux exigences de modernisation de l'agriculture et permettent d'irriguer plus de 8 000 ha.

La gestion de l'eau agricole



Irrigation individuelle : 7 000 ha

- Prélèvements superficiels : cours d'eau, sources et plans d'eau [463, mars 2005]
- Prélèvements souterrains : puits et forages [3792, mars 2005]

Irrigation collective : 20 000 ha

- Réseau d'irrigation sous-pression
- Réseau d'irrigation gravitaire
- Périmètres d'irrigation des ASA (gravitaire seulement)

Rôle de l'Association des irrigants : gestion des prélèvements individuels par la Procédure Mandataire (déclaration des ouvrages et prélèvements d'eau).

Un exemple de gestion départementale : la sécheresse

Le Comité sécheresse départemental réunit les différents usagers de l'eau et détermine les mesures à prendre en fonction des niveaux des cours d'eau et des nappes.

Depuis 2003, le Préfet de Vaucluse a pris chaque année un arrêté limitant les usages.

Rôle de l'Association des Irrigants : représentation des agriculteurs au Comité sécheresse et propositions de dérogations aux mesures de restrictions.



Cette carte est une illustration de l'Arrêté Sécheresse du 24 juin 2005

L'Association des Irrigants de Vaucluse

Créée fin 2004, l'Association compte 260 adhérents en 2005. Elle est présidée par André BERNARD. Son équipe rassemble les 12 élus professionnels du conseil d'administration et les techniciens de la Chambre d'Agriculture au service des irrigants individuels. L'Association des Irrigants de Vaucluse est une démarche de progrès en faveur de l'agriculture et un outil d'assistance au service de chaque agriculteur irrigant. Elle travaille en partenariat avec les OPA (organisations professionnelles agricoles) départementales et régionales. Elle est étroitement liée à la Chambre d'agriculture de Vaucluse.

Ses objectifs :

- Proposer des mesures collectives de gestion équilibrée et équitable de la ressource
- Représenter les adhérents auprès des Administrations, des Collectivités locales et des structures de gestion de l'eau
- Informer des évolutions réglementaires
- Constituer les dossiers réglementaires de déclaration des ouvrages et prélèvements d'eau agricole
- Estimer les coûts induits par l'irrigation et rechercher toutes les mesures d'aide
- Communiquer en direction des adhérents et du grand public

Association des Irrigants de Vaucluse

Le Conseil d'Administration



Président

André BERNARD
Aygues et Rhône
Quartier Comtesse
84100 UCHAUX
Tél. : 04 90 34 58 45



Secrétaire

Jean-Claude DANY
Sorgues et Nesque
La Pichony - 2520 Route d'Althen
84210 PERNES LES FONTAINES
él. : 04 90 66 56 36



Jean-Pierre BOISSON

Meyne et Rhône
Route de Courthézon
84230 CHATEAUNEUF DU PAPE
Tél. : 04 90 83 71 44



Mireille AUQUIER

Durance Est
La Bastide Neuve
84120 BEAUMONT DE PERTUIS
Tél. : 04 90 08 01 20



Fabrice BERNARD

Rhône
Les Genestes
84430 MONDRAGON
Tél. : 04 90 30 97 44



Jean-Luc BARROYER

Durance, Calavon et Sorgues
518 Chemin Tour du Camp
84800 ISLE SUR SORGUE
Tél. : 04 90 20 90 42

Vice-président

Véran BOURNE
Durance Ouest
8 Boulevard Les Iscles du Temple
84300 CAVAILLON
Tél. : 04 90 78 02 87



Trésorier

Gilbert LEZAUD
Sud Luberon
Villa Cina - Chemin Mays
84240 LA TOUR D'AIGUES
Tél. : 04 90 07 52 29



Pierre VEVE

Sud Ouest Mont Ventoux
Les Pénitents
84570 MALEMORT DU COMTAT
Tél. : 04 90 69 70 75



Serge LAFOND

Lez
Chemin de la Barthelasse
84603 VALREAS
Tél. : 04 90 35 12 40



Michel MONTAGARD

Sud Ouest Mont Ventoux et Sorgues
701 Chemin de la Sorgue
84170 MONTEUX
Tél. : 04 90 66 32 21



Eric TABARDON

Ouvèze et Sud Ouest Mont Ventoux
Quartier Charombeau
84340 MALAUCENE
Tél. : 04 90 65 25 75



Les techniciens à votre disposition à la C.A. 84



Chargée de mission Gestion de l'Eau

Mireille BRUN
Suivi de la réglementation Eau,
représentation des agriculteurs auprès des finan-
ceurs et des organismes de gestion de l'eau,
gestion préventive des inondations et de la
sécheresse.
Tél. : 04 90 23 65 14
mail : mireille.brun@vaucluse.chambagri.fr



Secrétariat

Corine GOMEZ-JEAN
Tél. : 04 90 23 65 86
mail : corine.gomez@vaucluse.chambagri.fr

Conseiller Gestion de l'Eau

Anthony MUSCAT
Gestion de la base de données
« Prélèvements d'eau agricole »,
mise en place de réseaux de mesure,
communication et cartographie
Tél. : 04 90 23 65 34
mail : anthony.muscat@vaucluse.chambagri.fr



Conseiller Irrigation et Machinisme

Sébastien CODIS
Conseils individuels, expérimentations.
Tél. : 04 90 23 65 57
mail : sebastien.codis@vaucluse.chambagri.fr

